



Communiqué de presse

Nanterre, le 31 mars 2025

Violences conjugales : AXA France inclut dans ses contrats habitation une garantie de relogement des victimes de violences conjugales, une première dans le secteur de l'assurance

- Deux nouvelles garanties dorénavant incluses dans les contrats d'assurance habitation des assurés d'AXA France :
 - un soutien juridique, psychologique et financier,
 - un relogement d'urgence de 7 jours en cas de violences conjugales.
- L'ensemble des contrats habitation bénéficient de ces nouvelles garanties d'assurance, à partir du 1^{er} avril 2025.

Le domicile est souvent l'endroit le plus dangereux pour une personne victime de violences conjugales. En effet, **79% des féminicides sont commis au sein même du foyer¹**.

Bien qu'il y ait de nombreux facteurs susceptibles d'empêcher une femme de quitter un foyer violent, l'absence de solution de relogement d'urgence pour lui permettre de s'organiser et d'envisager une solution plus pérenne avec le soutien des associations de terrain est un frein au départ, sur lequel les assureurs peuvent agir.

Dans la continuité de ses engagements contre les violences conjugales, AXA France intègre aujourd'hui deux nouvelles garanties dans ses **contrats d'assurance habitation²** :

- **Une garantie d'accompagnement juridique, psychologique et financier³** assurée par Juridica, la filiale de protection juridique d'AXA France, à travers une équipe de 50 juristes formés dans l'accompagnement des victimes de violences.
- **Une garantie de relogement d'urgence d'une durée de 7 jours** pour la victime (et le cas échéant ses enfants), afin de lui faciliter la réalisation des démarches nécessaires et la recherche d'une solution de relogement pérenne.

Ce nouveau dispositif de soutien s'appuie sur :

- **Un numéro d'assistance juridique dédié disponible de 9h30 à 19h**, du lundi au vendredi, pour prendre en charge la victime, la renseigner sur ses droits et identifier avec elle le besoin éventuel d'un relogement d'urgence.
- **Une cellule dédiée aux victimes de violences conjugales au sein d'AXA Partners**, entité spécialiste de l'assistance au quotidien, **et disponible 24h/24 et 7j/7**, chargée de trouver une solution de relogement dans un lieu sécurisé et adapté (hôtel ou tiers de confiance, respect de l'anonymat, garanties de sécurité, périmètre géographique, nombre d'enfants, etc.), ainsi que son transport vers le lieu retenu.

¹ Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, ministère de l'Intérieur, 2023.

² Selon les conditions contractuelles du contrat Ma Maison.

³ Prise en charge des frais de justice.



« Protéger nos assurés contre les risques auxquels ils sont confrontés est notre responsabilité première, et apporter une solution de relogement d'urgence en cas d'inondation ou d'incendie fait partie de notre mission. Fort de cette expertise et de nos engagements de longue date aux côtés des associations et des pouvoirs publics dans la lutte contre les violences faites aux femmes, nous faisons évoluer nos contrats d'assurance pour mettre notre savoir-faire en matière de relogement et d'accompagnement au service des victimes de violences conjugales. » explique **Guillaume Borie**, Directeur général d'AXA France.

Cette initiative, inédite sur le marché, a nécessité une mobilisation et un engagement larges des équipes d'AXA France. Elle s'appuie également sur 10 ans d'expérience acquise au travers du programme de mécénat *Elle's Angels*, grâce auquel AXA France soutient des associations de référence de défense du droit des femmes : la Fédération Nationale Solidarité Femmes, La Fondation des Femmes, La Maison des Femmes et Femmes Avec.

Une campagne de communication nationale pour faire connaître ces nouvelles garanties

Une campagne de communication de grande envergure (TV, affichage national, réseaux sociaux) permettra de sensibiliser le plus grand nombre à la problématique du relogement des victimes de violences conjugales et de faire connaître ce dispositif.

AXA France, entreprise engagée depuis 10 ans contre les violences conjugales

Elle's Angels

Depuis 2015, AXA France soutient les femmes victimes dans leurs procédures judiciaires à travers Elle's Angels, son programme de mécénat. Concrètement, une équipe de juristes volontaires et spécialement formés de Juridica, filiale d'AXA spécialisée en protection juridique, accompagne les femmes victimes sur le plan juridique, psychologique et financier et répond gratuitement à toutes leurs questions afin de les informer de leurs droits et des ressources existantes pouvant les aider. Ce programme permet également la prise en charge des frais de justice de femmes victimes, en lien avec des associations de terrain.

En dix ans, plus de 2 000 femmes ont été accompagnées, et près de 1,4 million d'euros ont été versés pour la prise en charge des procédures judiciaires des femmes.

Ma Protection Juridique

Dès 2022, AXA France a renforcé son engagement en intégrant cet accompagnement dans ses contrats protection juridique pour les particuliers sous la forme d'une garantie contre les violences intrafamiliales.

A PROPOS D'AXA France

Entité du Groupe AXA, dirigée par Guillaume Borie, AXA France est le premier assureur français. Assureur multi spécialiste, il protège près de 8 millions de clients, particuliers, entreprises et professionnels, grâce à l'expertise et à la proximité de ses réseaux commerciaux et près de 14 000 collaborateurs.

RELATIONS PRESSE :

AXA France

Gustavo COURA GUIMARAES :
gustavo.couraguimaraes@axa.fr
07.88.95.81.06
Hélène CAILLET
helene.caillet@axa.fr
06.40.29.88.47

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information et n'a pas valeur contractuelle.